



**CONVENTION PARTENARIALE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL
DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN
DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Construction d'un Basket Center
porté par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin**

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n°CD/2019/..... du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 ci-après dénommé « le Département »

ET

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-Ball, représenté par son Président, Monsieur Denis OEHLER, dûment habilité par ci-après dénommé « le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin »

ET

La Ville de Strasbourg, représentée par son Maire, Monsieur Roland RIES dûment habilité par délibération n°..... du Conseil municipal du, ci-après dénommée « La Ville de Strasbourg »

ET

Le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin (CDH67), dont le siège social est sis à la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin, 4 rue Jean-Mentelin B.P. 95028 – 67035 Strasbourg Cedex 2, représenté par son Président Alain NEDELEC, ci-après désigné par les termes « Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin - CDH67 »

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- L'ESPE
- La Région
- Le Comité Départemental d'Escalade
- La Fédération Française de Basket-Ball
- Les clubs adhérents du Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin (CDH67)
- Les Foyers socio-éducatifs du territoire (Foyers départemental de l'enfance et de l'adolescence, Saint Joseph, Charles Frey, Marie Madeleine, les Maison d'enfants à caractère social...)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1, L. 2541-12, article L.1111-4,

Vu l'article L.100-2 du code du sport,

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale,

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale,

Vu le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018 – 2021 et notamment ses enjeux « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » et « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » approuvé par la délibération du Conseil Départemental n°CD/2017/077 du 11 décembre 2017,

Vu la délibération n°CD/2019/ du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 approuvant la convention partenariale pour la construction d'un Basket Center porté par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin,

Vu la délibération n°..... du Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg du approuvant la convention partenariale pour la construction d'un Basket Center porté par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin,

Vu la délibération du Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin – CDH67 du approuvant la convention partenariale pour la construction d'un Basket Center porté par le Comité de Basket du Bas-Rhin,

Vu la délibération du Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin du approuvant la convention partenariale pour la construction d'un Basket Center porté par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin,

Il est préalablement exposé :

Avec près de 16 000 licenciés et une centaine de clubs, le Bas-Rhin est une véritable terre de basket. C'est aussi un sport qui vit actuellement une importante mutation à travers le développement de sa pratique libre et de la pratique de la discipline dite du 3*3 qui sera olympique à partir des Jeux olympiques 2020. Cette nouvelle pratique représente un axe de développement principal pour la Fédération Française de Basket-Ball.

Aussi d'après une étude réalisée par l'Insee, un pratiquant de Basket-Ball sur deux avait une pratique non institutionnalisée en 1985. Trente ans plus tard, ce chiffre serait passé à trois pratiquants sur quatre. Cela peut s'expliquer par une évolution des motivations de pratique. La compétition laisse de plus en plus la place à la recherche de la pratique libre sans obligation.

Le développement ces dernières années d'infrastructures sportives dédiées à la pratique libre reflète cette évolution. Par exemple pour le football, de nombreux centres indoor ont vu le jour en France et à Strasbourg. Dans la capitale alsacienne on peut citer « Le Five », l'« Urban Soccer » ou le « Soccer Park ». Ce concept existe aussi pour les sports de raquette avec le centre « Evaé » à Strasbourg, ou encore pour le vélo (Stride park) ou l'escalade (Rock en stock, Block out)

Cependant pour le Basket-Ball, il n'existe pas de structure de ce type dédiée dans la région, le Basket-Ball étant pourtant le troisième sport le plus pratiqué dans le Bas-Rhin après le football et le tennis. Fort de ces constats le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin ambitionne de construire un équipement de ce type sur un terrain à Strasbourg dans le quartier de la Meinau au sein de l'enceinte actuelle du Lycée Couffignal.

Ce projet co-construit avec de nombreux partenaires (les collectivités et les clubs de basket du Bas-Rhin entre autres) va permettre de créer une offre de service supplémentaire sur le territoire de l'Eurométropole. En effet, le Basket Center doit aussi permettre de répondre au manque de créneaux et à la saturation des équipements sportifs sur l'Eurométropole en proposant des solutions aux clubs de Basket-Ball du Département, ainsi qu'aux scolaires et aux lycéens.

Le projet faisant l'objet de la présente convention répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental et de développement Territorial et Humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir :

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
 - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
 - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention est conclue en application du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018-2021 et notamment les enjeux « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » et « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » avec l'objectif opérationnel « Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations et aux nouvelles pratiques sportives, culturelles et de loisirs »

Cette convention a pour objet de réaliser le projet suivant : la construction d'un Basket Center par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin, route de la Fédération à Strasbourg.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Premier espace dans la région prioritairement réservé au Basket-Ball

Le projet de Basket Center a pour objectif de répondre au manque de salles pouvant accueillir la pratique du Basket-Ball mais aussi d'autres sports collectifs de petit terrain comme le volley-ball. Il proposera une nouvelle offre de service sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et sera la première structure de ce type dans la région.

Composée de trois terrains de Basket-Ball aux normes fédérales, disposant de rideaux de séparation, cet équipement proposera, de plus, un mur d'escalade pour la pratique scolaire et amateur. Enfin, pour répondre aux nouveaux modes de consommation du sport en général, le Basket Center proposera des formules à la carte, plus individualisées, correspondant à des besoins de pratiques sportives auto-organisées et non-compétitives, hors club.

Un lieu incontournable pour la pratique émergente de la discipline « 3*3 »

Le projet de Basket Center s'inscrit parfaitement dans l'axe de développement de la pratique « 3*3 », discipline olympique à partir des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et axe de développement de la fédération française de Basket-Ball. En effet, la structure proposera aux joueurs 6 demi-terrains au total favorisant ainsi le développement de cette discipline dans d'excellentes conditions, les meilleures existantes à ce jour en France.

Un lieu d'excellence permettant d'accueillir les basketteurs de haut niveau

Le Basket Center permettra à de nombreux joueurs professionnels de s'entraîner dans des conditions optimales notamment pendant les vacances scolaires quand les accès aux salles sont difficiles. Le Basket Center permettra aux joueurs professionnels d'organiser des matchs pour poursuivre la compétition durant les périodes de trêve et/ou de s'entraîner avec leurs coachs personnels.

Un lieu de création d'événements sportifs

Le Basket Center offrira un espace « Indoor » pour de nombreux événements sportifs organisés par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin ou d'autres partenaires tels que des tournois régionaux et nationaux, des stages, des événements non-sportifs. Des tribunes et un lieu de restauration compléteront l'offre.

Un lieu favorisant la cohésion et le lien social par le sport

Si la pratique sportive apporte des bienfaits sur le plan physique, elle favorise également le lien social et la cohésion, en particulier dans un sport collectif comme le Basket-Ball. A travers son projet, le Comité de Basket-Ball propose un lieu ouvert sur la cité, où les pratiquants et les habitants pourront régulièrement se retrouver, à la fois pour pratiquer le Basket-Ball mais aussi pour partager des moments de convivialité.

Avec cet équipement le Comité ouvrira ses portes aux jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville en proposant des stages gratuits d'initiation tels que les stages « Tony Parker ». Il souhaite aussi créer du lien avec d'autres partenaires locaux tels que des foyers pour enfants et les centres sociaux culturels.

Un lieu de qualité ouvert au mouvement sportif, éducatif et économique

Le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin veut offrir une solution durable aux acteurs du mouvement sportif et éducatif (accueil d'écoles primaires, de collèges et de lycées entre autres) mais aussi économique. En effet, à travers ce projet, le Comité souhaite aussi

toucher les entreprises qui veulent faire du sport un outil de cohésion interne ou avec leurs partenaires (team building, sport en entreprise).

Les agents du Département du Bas-Rhin, via l'Amicale du personnel, pourraient par exemple y pratiquer des activités physiques et sportives, en vue d'accroître leur sentiment de bien-être au travail.

Initier et Former à la pratique du Basket-Ball

A travers son projet de Basket Center, le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin souhaite initier le plus grand nombre au Basket-Ball. L'objectif est évidemment de toucher des pratiquants actuels, licenciés et non licenciés, mais aussi d'offrir la possibilité à ceux qui ne pratiquent pas encore de découvrir le Basket-Ball dans les meilleures conditions possibles. Le Comité souhaite également disposer d'un lieu de formation pour les jeunes joueurs avec une école de basket et une offre de stages afin de les faire progresser et leur permettre de jouer dans des compétitions de haut niveau. Le Basket Center sera aussi un lieu de formation des entraîneurs et des arbitres. L'objectif du Comité est d'en faire un centre de formation labellisé par la Fédération Française de Basket Ball et un lieu de préparation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en 2020 et surtout de Paris en 2024.

Un lien fort avec la pratique Handisport

Ce projet s'inscrit dans une volonté forte de partenariat entre le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin et le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin pour faciliter en priorité la pratique du Basket-ball en fauteuil roulant, mais également d'autres disciplines sportives nécessitant des installations « indoor » comme par exemple la Boccia, le Walker foot, le Badminton ou l'athlétisme en salle, sous réserve de compatibilité avec le sol.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DU PROJET

3.1 Les engagements du Porteur de projet : le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin

Le porteur de projet est le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin.

Ce dernier propose de permettre l'accès à la structure :

- gratuitement, au minimum 2 heures par semaine (planning à déterminer annuellement), aux jeunes du Foyer Départemental de l'enfance, du Foyer Saint Joseph, du Foyer Charles Frey, du Foyer de l'Adolescent, du Foyer Marie Madeleine, à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) « Etablissement pour enfants du Neuhof », à la MECS Oberlin ;
- gratuitement, au minimum 3 fois par an sur des stages de 5 jours, pour des stages type « Tony Parker » ou « Génération Basket », à des associations non sportives (CSC de la Meinau par exemple, MJC...) en vue de faire découvrir le sport aux jeunes en difficulté et de travailler la citoyenneté, le civisme et la tolérance ;
- via des stages, aux collégiens inscrits dans les sections sportives bas-rhinoises 5 jours par an (journées de 6 heures) de manière gratuite puis à hauteur de 12,70€ par heure d'utilisation ;
- aux agents du Département du Bas-Rhin, pour des créneaux « sport en entreprise » durant la pause méridienne, à des tarifs préférentiels, à négocier un trimestre avant l'ouverture de la structure avec l'Amicale du personnel ;
- gratuitement, pour un nombre d'heures à déterminer annuellement, au Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin (CDH67) ou ses clubs adhérents dans le cadre des actions menées au titre des projets définis dans la convention d'objectifs que le CDH67 ou les clubs auront signé avec le Département du Bas-Rhin.

Le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin propose aussi de développer diverses actions dans les champs du sport-santé, de l'insertion par le sport (notamment avec l'association AZ Sport avec qui les contacts sont déjà avancés – QPV Meinau et Neuhof) ou encore du sport en entreprise.

La nouvelle structure pourra être mise à disposition de manière gratuite une fois par an pour un événement organisé par le Département du Bas-Rhin.

Le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin recrutera à compétence équivalente des personnes à mobilité réduite ou issues d'entreprises ou d'associations d'insertion professionnelle (Meinau Service par exemple) pour l'accueil ou l'entretien du bâtiment.

Le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin prévoira des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de construction de la nouvelle structure (via la société Eiffage Construction, maître d'œuvre du chantier).

3.2 Les engagements du Département

En vertu de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 100-2 du code du sport, le Département du Bas-Rhin s'engage à verser, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, une subvention au Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin d'un montant de **500 000 €**.

La convention d'objectifs conclue pour les années 2020 et 2021, portant sur un soutien aux activités annuelles du Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin, tiendra compte des nouvelles actions mises en place dans le Basket Center. En effet, le Département du Bas-Rhin s'engage à réétudier son soutien au Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin dans la mesure où un plan d'actions correspondant aux engagements réciproques détaillés à l'article 3.1 est mis en œuvre.

3.3 Les engagements de la Ville de Strasbourg

La Ville de Strasbourg souhaite apporter son soutien par la réservation de créneaux d'utilisation à destination de la nouvelle école en construction à la Meinau, à raison de 36 heures par semaine, sur une période de 12 ans.

De plus, la Ville de Strasbourg supporte l'investissement dans cet équipement au titre de la construction d'un outil de développement et de structuration de la discipline sur le territoire.

3.4 Les engagements du Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin

Le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin (CDH67) s'engage :

- à promouvoir en priorité la pratique du Basket-ball en fauteuil roulant ;
- à faire découvrir au grand public d'autres disciplines sportives « Handisport » nécessitant des installations « indoor » tel que la Boccia (pétanque en salle), le Walker foot (football en salle avec ou sans déambulateur, discipline qui s'adresse à un public ayant des difficultés motrices), le Badminton ou l'athlétisme en salle.
- Organiser des événements ponctuels d'accompagnement des jeunes et de soutien des fédérations sportives « valides » dans la pratique et la découverte tous publics de l'offre Handisport.

ARTICLE 4 : Coût de la Construction d'un Basket Center porté par le Comité de Basket-Ball du Bas-Rhin et plan de financement prévisionnel

Le coût du projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention s'élève à 5 000 000 € HT.
Le maître d'ouvrage a obtenu une exonération de la TVA pour la construction de cet équipement.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Marchés de travaux	4 080 000 € dont 197 000 € de surfaces commerciales)	Emprunt	3 000 000 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	251 000 €	Département du Bas-Rhin	500 000 €
Branchement de réseaux	180 600 €	Autres Collectivités (Ville de Strasbourg, Région)	1 000 000 €
Matériels (équipements sportifs, bureau, informatique...)	278 120 €	Mécénat / Sponsoring	500 000 €
Contrats d'entretien, assurances...	210 280 €		
TOTAL	5 000 000 €	TOTAL	5 000 000 €

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les modalités de paiement des contributions financières de chacun des partenaires seront définies dans une convention financière individuelle à conclure avec le porteur du projet.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

6.1. La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Sous réserve de la clause prévue à l'article 6.2. et l'article 10 ci-après, elle prendra fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties signataires.

6.2. La réalisation du projet, objet de la présente convention, devra avoir débutée au plus tard avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 7 : SUIVI – ÉVALUATION – BILAN

7.1 Un comité de suivi composé des partenaires signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin pour suivre la réalisation du projet. Ce comité peut être élargi à toute personne participant à la réalisation du projet.

7.2 Le porteur de projet assure l'évaluation et le bilan de la réalisation du projet objet de la présente convention.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les modalités d'utilisation de chaque contribution financière sont détaillées dans les conventions financières citées à l'article 5 ci-avant.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg susvisé. Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à tous les partenaires engagés dans le contrat départemental.

La résiliation de cette convention n'aura aucun effet sur les autres conventions relatives au contrat départemental, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leur terme respectif.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les litiges susceptibles de naître entre les partenaires à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les partenaires sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L 213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 4 exemplaires originaux à _____, le _____,

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental, Frédéric BIERRY	Pour le Comité Départemental du Bas-Rhin, Le Président, Denis OEHLER
Pour la Commune de Strasbourg, Le Maire, Roland RIES	Pour le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin, Le Président, Alain NEDELEC